

roient-ils pas eu lieu de se plaindre, & de soutenir qu'ils vouloient eux-mêmes discuter leurs droits? la Reine, ou l'Empereur lui-même auroit-il été approuvé de ses Alliez, s'il avoit voulu regler de son chef, les demandes ou les défenses qui ne regardoient pas les interêts de sa Maison & de ses Etats? sur ce principe les gens tant soit peu raisonnables conviendront, que le Roi T. C. n'est pas personne legitime, pour disposer des droits & des interêts des Princes Souverains engagez dans son Alliance, & quand même il le feroit, tôt ou tard ces Princes se releveroient d'un pareil Traité, qui n'auroit pour fondement, que la violence & l'injustice.

ARTICLE VIII.

Contenant quelques piéces de Litterature & remarques curieuses sur les negociations de la Paix &c.

I. **C**omme nous avons déjà remarqué *Habileté* dans le précédent Journal, * que le *des Hollan-* Parlement d'Angleterre en examinant *le Traité* doit pour qu'on nomme *de la Barriere*, avoit trouvé, *l'agrandisse-* qu'il étoit *deshonorant à la Reine, & très-* ment de leur *préjudiciable au commerce des Anglois:* que *République.* ceux qui l'ont negocié avec les Hollandois, & conseillé à Sa Majesté Britannique de le ratifier, *sont déclarez ennemis de la Reine & de l'Etat*; nous croyons qu'il est à propos de mettre ici ce Traité, avec d'autant plus de raison, qu'il fait aujourd'hui la principale attention, non seulement des Anglois, mais

A a z

encore

* Voyez Avril page 278.